

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Amélie Avon

<https://www.cadre21.org/membres/82855bfc26ff988728b0e0a9>

Date d'obtention : 2023-01-25 16:49:44

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

La première étape est toujours de rencontrer et évaluer la personne qui fait le signalement (qui n'est pas toujours la personne sur les photos) afin d'évaluer et vérifier les informations que nous avons. On doit ensuite remplir la grille d'évaluation et déterminer s'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant. On rencontre aussi toutes les personnes impliquées et on confisque les cellulaires s'ils ont eu ou ont la photo en leur possession. Si besoin, ils peuvent/doivent la supprimer devant nous (on ne regarde pas la photo). On rencontre en dernier l'instigateur de tout ceci afin de comprendre la situation et voir s'il s'agit d'un acte malveillant ou non. On achemine ensuite tout ceci au policier.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens premièrement que dans tous les cas où il y a des photos nues, on ouvre une trousse et cela se rend au service de police. S'il n'y a pas de photos nues, nous pouvons tout de même faire de la sensibilisation auprès des jeunes concernés. On doit toujours remplir la trousse en premier lieu avec le jeune qui vient dénoncer la situation (pour les parents, nous les référons au service de police). Même si l'image a été partagée avec quelqu'un de l'extérieur, on remplit tout de même une trousse et on remet le tout au poste de police. Si l'acte est malveillant, on confisque le téléphone du jeune et on appelle directement les policiers.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je pense que l'étape la plus délicate est celle où le jeune doit s'ouvrir à nous, puisqu'il ne doit pas se sentir dans le jugement malgré toutes les questions que nous devons lui poser. Il faut garder une attitude ouverte et laisser paraître que nous sommes là pour accompagner et non pour juger les actions.